

***Discours d'investiture prononcé par M^{me} Anne-Marie Sigmund
à l'occasion de son élection en tant que
Présidente du Comité économique et social européen***

Bruxelles, le 27 octobre 2004

Chères Collègues,
Chers collègues,

1 REMERCIEMENT

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier très sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la présidence du Comité.

Je suis parfaitement consciente de l'importante responsabilité que cette fonction implique.

1.1 Coopération

Au cours des deux années à venir, je souhaite instaurer avec vous une coopération très ouverte. À cette fin, votre confiance et votre appui me sont toutefois indispensables et constitueront mon capital le plus précieux pour mener à bien ma tâche.

M^{me} WALLSTRÖM, vice-présidente de la future Commission, a récemment utilisé dans un autre contexte les termes de "culture de coopération". De mon côté, je m'efforcerai de promouvoir cette culture et déclare dès à présent que les portes de mon bureau sont grandes ouvertes, non seulement pour vous, les membres du Comité, mais aussi pour notre Secrétariat, à tous les échelons, dont les excellentes prestations sont toujours le fruit du travail de telles ou telles personnes.

1.2 Continuité

Je reprends le flambeau de la présidence en toute confiance, sachant que je peux fonder mon action sur les résultats que nous avons déjà engrangés ensemble.

Je voudrais placer explicitement mon mandat sous le signe de la continuité. En effet, les stratégies amorcées par mes prédécesseurs, de M^{me} Beatrice RANGONI-MACHIAVELLI à M. Roger BRIESCH en passant par M. Göke FRERICHS, se sont révélées porteuses d'avenir.

Je suis par ailleurs certaine qu'avec MM. les vice-présidents Roger BRIESCH et Dimitrios DIMITRIADIS, je trouverai le juste équilibre entre continuité et innovation. De plus, nous pouvons compter sur la remarquable coopération du Secrétariat, dont l'appui efficace n'est plus à démontrer et a toujours fourni un pilier pour les travaux de nos prédécesseurs.

J'apprécie beaucoup cette phrase de l'astronaute Neil ARMSTRONG, qui disait que les idées nouvelles ont besoin d'ailes pour décoller mais aussi d'un train d'atterrissage solide pour pouvoir revenir sur terre. Je suis d'avis que, quel que soit notre désir d'innovation, nous devrions toujours avoir soin de garder ce contact avec la réalité!

Aussi vous demanderai-je de bien vouloir accepter que je n'esquisse aujourd'hui les lignes de force de mon mandat qu'à titre d'illustration. Privilégiant un style de gestion collégial, je me propose en effet de discuter mes idées dans un "tour préliminaire" avec les deux vice-présidents, les présidents de groupes, le Secrétaire général et les collaborateurs concernés, ne serait-ce que pour m'assurer qu'elles sont réalisables.

J'ai l'intention de vous présenter mon programme de travail détaillé en décembre et j'espère que nous aurons également le temps de l'examiner ensemble.

2 RELATIONS INTERNES ET INTERINSTITUTIONNELLES

2.1 Organisation interne du travail

Je commencerai par l'organisation au sein même de notre maison.

L'intégration de nos 95 nouveaux collègues s'est déroulée avec autant de succès que notre emménagement dans notre nouveau siège, au cœur du quartier européen.

Nous avons la chance d'avoir de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et motivés.

Toutefois, je suis persuadée que notre institution peut encore gagner en efficacité.

En améliorant la transparence et la communication, nous améliorerons aussi le processus décisionnel et, surtout, la motivation.

Dans le cadre de nos activités consultatives, nous devons nous laisser guider davantage encore par le principe de sélectivité, afin de mettre toujours plus clairement en évidence notre valeur ajoutée spécifique.

2.2 Relations avec les autres institutions et partenaires stratégiques

Notre coopération avec les autres institutions s'inscrit dans un contexte de mutation profonde:

- l'Union des 15 est devenue l'Union des 25,
- nous coopérerons avec un Parlement élu depuis peu et une Commission récemment désignée,
- le traité constitutionnel qui sera signé après-demain à Rome ouvre la voie à une avancée spectaculaire concernant la base juridique de l'action communautaire.

Le rôle du CESE, déjà renforcé par le traité de Nice, sera considérablement élargi par le traité constitutionnel.

C'est maintenant à nous de tirer parti de ces ouvertures et de confirmer et consolider notre position de partenaires utiles et fiables.

Telle est la raison pour laquelle j'entends plus particulièrement consacrer le début de mon mandat au dialogue avec les hauts représentants de la Commission, du Conseil et du Parlement européen ainsi qu'à une rencontre avec le Président du Comité des régions. Je m'efforcerai également de nouer des contacts personnels avec les directeurs des principales agences de l'UE et les acteurs clés de la société civile organisée ou, si de telles relations existaient déjà, de les reprendre et de les étoffer.

Si nous savons rapidement ce que nous attendons les uns des autres et ce que nous pouvons nous apporter les uns aux autres, nous pourrons coopérer de manière ciblée.

J'ai tout particulièrement à cœur de renforcer la coopération avec les représentants de la société civile européenne et je mettrai tout en oeuvre pour réussir à poursuivre l'initiative engagée par M. BRIESCH.

Il en va de même en ce qui concerne le dialogue avec les partenaires sociaux européens. En circonscrivant plus clairement les secteurs qui nous intéressent, nous pourrons peut-être améliorer notre coopération.

3 LES DÉFIS QUI SE POSENT À L'UNION

Certains points saillants de nos activités nous viendront de l'extérieur, dans la mesure où les nouveaux défis qui se posent à l'Union européenne se retrouveront également à l'ordre du jour du Comité.

3.1 Constitution – Dialogue civil

Le projet de Constitution et ses dispositions sur la démocratie participative et le dialogue civil donnent au Comité la possibilité de démontrer comment il conçoit sa fonction de "pont avec la société civile". Nous présentons aujourd'hui le profil adéquat pour jouer un rôle clé dans la promotion et la structuration du dialogue avec la société civile européenne. Cette fonction déterminante ne doit pas se traduire, et je tiens beaucoup à insister sur ce point, par une volonté d'exercer un monopole sur toutes les formes du dialogue civil: elle est tout à fait conciliable avec d'autres éléments indispensables de ce débat public interactif.

3.2 Mieux communiquer sur l'Europe

Si l'on veut faire participer la société civile organisée à l'évolution de l'Europe, il faut aussi qu'elle soit désireuse d'y prendre part. Pour l'heure, il semble presque que ce soit le contraire. Une question reste en suspens: l'Europe des citoyens prônée par le Président Delors a-t-elle laissé le citoyen au bord du chemin? La faible participation aux élections du Parlement européen semble l'indiquer.

Aussi la présidence néerlandaise du Conseil a-t-elle à juste titre fait une priorité de l'initiative intitulée "Mieux communiquer sur l'Europe", lancée sous la présidence irlandaise.

Nous sommes indubitablement appelés à jouer un rôle non négligeable dans cette stratégie de communication. À cet égard, nous pouvons exploiter un atout dont les autres institutions ne disposent à notre égal, je veux parler de notre accès direct à la société civile dans les 25 États membres: nos membres en détiennent la clé grâce aux quelque 300 organisations nationales et autres réseaux qu'ils représentent.

3.3 Politique extérieure

Nous serons cependant confrontés également à des défis provenant de l'extérieur de l'Union.

De nouveaux candidats à l'adhésion ont frappé à notre porte et l'élargissement a doté l'UE de nouveaux voisins qui attendent de nous des prises de position claires.

Aussi la Commission a-t-elle donné un signal justifié en introduisant explicitement la politique de voisinage dans la liste des compétences de la commissaire autrichienne, M^{me} FERRERO-WALDNER. Lors d'un premier contact avec elle, je lui ai fait part de l'intérêt du Comité pour une participation active en la matière et j'ai obtenu son accord de principe pour des saisines concernant les impératifs supplémentaires relevant de ce domaine.

Dans ce contexte, il va de soi que nous devons également renforcer nos initiatives à l'égard du bassin méditerranéen dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen. Pour toutes ces actions, la coopération avec l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) nous sera d'un appui précieux.

Pour le Comité, la définition du contenu de la politique étrangère et de la politique économique extérieure est une question qui continue de se poser. Je me contenterai de mentionner ici le thème de la "gouvernance mondiale". Dans ce domaine, la poursuite de notre politique de coopération multilatérale et bilatérale constituera pour nous une plate-forme inspirée par le pragmatisme.

Dans le cadre de l'OMC aussi, nous continuerons de tout mettre en oeuvre pour renforcer encore la participation de la société civile organisée aux processus.

4 L'AVENIR DE L'EUROPE: LES PRINCIPALES THÉMATIQUES DE PROSPECTIVE

À côté de ces grandes thématiques qui nous sont amenées de l'extérieur, je souhaiterais toutefois, et de manière tout à fait délibérée, introduire dans les travaux du Comité certains accents spécifiques, dont le dénominateur commun restera le débat sur l'avenir de l'Europe. J'ai en effet la conviction que le projet de Constitution ne marque pas la fin mais seulement le début de cette discussion.

4.1 La stratégie de Lisbonne

En premier lieu, je souhaite mentionner ici la stratégie de Lisbonne, à la poursuite et au renforcement de laquelle le Président de la Commission, M. BARROSO, souhaite lui aussi imprimer un nouvel élan: ne constitue-t-elle pas, en l'occurrence, une "vision" tout à fait concrète de l'avenir de la société européenne? Dès lors, de toutes les initiatives communautaires, rares sont celles qui soient, entre autres effets, aussi créatrice d'identité que cette vitrine internationale de la politique économique et sociale européenne.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut néanmoins que cette stratégie soit également portée par la population de l'Union et si sa mise en œuvre s'est enlisée, il faut y voir plutôt la marque d'un déficit d'implication, que le Comité peut puissamment contribuer à résorber.

Les conclusions du sommet de Lisbonne comportent bien un appel en ce sens mais il n'a pas été concrétisé jusqu'à présent. Au demeurant, nous allons adopter aujourd'hui un avis qui contient des propositions pour améliorer la stratégie de Lisbonne et nous indique en outre la direction à suivre pour nos travaux ultérieurs sur ce dossier.

4.2 La durabilité

Le principe de durabilité, qui constitue l'un des objectifs formulés dans le traité constitutionnel va imprimer de plus en plus sa marque sur le débat concernant l'avenir de l'Union. L'Union européenne s'est fait une carte de visite internationale de son engagement en faveur de la durabilité, du développement durable et elle sait que les citoyens européens la suivent sur ce point, qui se prête à être élaboré et explicité pour devenir un des traits saillants de l'identité européenne.

Que signifie en effet cette forme particulière du principe de solidarité, sinon que nous avons la volonté, en nous inscrivant pour ainsi dire dans le cadre d'un pacte intergénérationnel, de préserver le monde d'aujourd'hui pour celui de demain? Notre Comité disposant d'une expertise vaste et reconnue pour ce débat, nous serons très certainement à même de le nourrir encore d'apports substantiels.

4.3 La culture

La culture représente une thématique qui, telle un fil d'Ariane, recoupe tous les secteurs de notre activité. J'y vois une espèce de leitmotiv de notre action, auquel j'attache une importance toute particulière.

Dès 1999, notre Comité posait que la culture constitue le soubassement de toute l'activité de la société civile et, dans ce contexte, la définissait comme l'adhésion à des valeurs communes. Si on la conçoit comme une forme partagée de pensée et d'agir, elle nous accompagne dans notre vie quotidienne, de la même manière qu'elle a imprégné notre passé et influe sur notre avenir.

Elle couvre non seulement la préservation du patrimoine collectif et les arts mais englobe aussi l'éducation, la formation, le sport, les activités de loisir, et jusqu'à la science et la recherche. De ce fait, elle fonde aussi tout discours public qui s'appuie sur des représentations de la collectivité touchant aux valeurs. En tant que processus, elle permet ainsi tout à la fois la différenciation et l'identification.

Or, si nous entendons sérieusement créer une identité européenne qui, selon la formule de M. GISCARD d'ESTAING, tire son unité de sa diversité, c'est sur une base aussi large que possible que nous devons asseoir le débat culturel. Le CESE apparaît encore une fois comme l'institution la plus apte à s'acquitter de cette tâche.

Sur ce point aussi, je vous promets des propositions d'action tout à fait concrètes pour décembre.

5 LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE: ANIMER L'EUROPE

Bouclant par là-même mon parcours des priorités abordées aujourd'hui, j'en reviens ainsi à mon point de départ, le dialogue civil au niveau européen, le rôle joué par la société civile organisée pour le bâtir et la vocation qui est celle de notre Comité d'y prendre part comme chef de file.

Définir les valeurs et objectifs européens qui nous sont communs constituera donc un des éléments essentiels qui devront être repris dans le débat sur l'avenir de l'Europe. Ils représentent les parties constituantes d'une culture européenne partagée, dont nous ne devrions cesser de souligner la dimension collective, puisqu'elle ne peut rester l'apanage de cercles élitistes. Au contraire, il faut que les citoyens délaissent le rôle de spectateurs pour se muer en parties prenantes, car le partage ne peut découler que de la participation.

La société civile organisée fournit une clé pour aborder toute cette problématique. Dans l'environnement où elle est ancrée, les valeurs communes sont non seulement discutées mais vécues. En dernière analyse, cette "culture vécue" peut faire office de relais de transmission pour susciter une conscience, une identité européenne.

Dans son rôle de "pont" entre l'Europe et la société civile organisée, notre Comité constitue une passerelle des plus indispensables pour articuler celle-ci avec l'action politique européenne.

6 SYNTHÈSE

Comme je vous l'ai déjà dit, sachez cependant, Chères Collègues et Chers Collègues, que c'est en décembre, selon le canevas dûment éprouvé, que je vous soumettrai un programme de travail circonstancié, dont les lignes de force, telles que je les vois aujourd'hui, seraient les suivantes:

1. améliorer la communication interne: dans ce domaine, je pense à l'instauration d'une "méthode ouverte de coopération" spécifique, qui serait entièrement dévolue à la transparence,
2. consolider plus avant la position du Comité dans l'édifice institutionnel: mon objectif est de conclure un accord de coopération avec le Parlement européen, d'aborder la coopération avec le Conseil sur un mode formalisé et dans un esprit pragmatique et d'optimiser nos rapports avec le CdR,

3. structurer et approfondir encore nos relations avec les représentants de la société civile organisée au niveau communautaire: M. Roger BRIESCH ayant déjà posé des jalons en ce sens; il n'est que de poursuivre sur ses acquis. Ce constat s'applique aussi, et de manière privilégiée, à la collaboration avec les partenaires sociaux,
4. préciser définitivement le rôle du CESE dans le dialogue civil, en créant les structures de travail correspondantes: dans ce domaine non plus, nous ne partons pas de zéro mais il s'agit pour nous de développer les activités entamées dans le cadre de la Convention,
5. effectuer un travail de fond pour l'initiative "Communiquer l'Europe" et collaborer avec les partenaires de coopération responsables au niveau européen, national et local,
6. assumer dans le cadre de nos compétences des missions concrètes pour la définition de la politique extérieure de l'Union,
7. mener des actions ciblées dans des thématiques clés, comme la durabilité, l'identité européenne, etc., mais aussi des initiatives touchant à la culture telle que le Comité la conçoit. À cet égard, je penche pour un champ d'action analogue à celui de l'ancienne "cellule de prospective" de la Commission, qui a fonctionné pour elle comme un genre de "réservoir d'idées" interne et lui a fourni de grandes impulsions.

L'histoire de notre Europe commune est celle d'une réussite, si ce n'est que dans la plupart des cas, ses réalisations sont devenues tellement évidentes qu'elles ne lui sont plus imputées à elle qui en est la source.

Toutefois, et quand bien même nous parviendrions à résoudre le problème de la communication, on ne peut œuvrer durablement au bénéfice d'une conscience identitaire européenne en ayant une image de l'Union qui serait exclusivement rétrospective. Ce dont nous avons besoin, c'est donc d'une conception européenne "tournée vers l'avenir". Telle est l'Europe à laquelle et pour laquelle il vaut la peine de travailler et notre Comité, en tant que plate-forme de la société civile organisée, réunit toutes les conditions et toutes les ressources voulues pour apporter une puissante contribution à ce chantier.

Je vous suis très reconnaissante de votre attention et me réjouis de coopérer avec vous!
